

## 10e FORUM DES ARTS 2018

organisé par l'AAM (Association Artistique Monet – St-Gély-du-Fesc)

Exposition-Vente pour peintres et sculpteurs & musée éphémère 3 - 4 novembre 2018
Espace Georges Brassens - Salle polyvalente et culturelle 34980 St-Gély-du-Fesc

Le Forum des Arts, plus grande exposition artistique au nord de Montpellier, aura lieu cette année le 3 et le 4 novembre à l'Espace Georges Brassens de Saint-Gély-du-Fesc.

Cette année nous mettons l'accent sur le « land art » (l'art dans le paysage, l'art et la nature, l'art issu de la nature), si vous êtes artiste professionnel et si vous travaillez avec des matériaux naturels, pratiquer un art en lien avec la nature, vous êtes particulièrement concerné par cet appel. Tous les autres artistes sont aussi le bienvenue! L'AAM veillera à proposer au public une exposition de grande qualité et une équilibre de style. La créativité, l'originalité et la technicité seront au rendez-vous.

Merci de consulter le règlement détaillé de la manifestation ci-après, voici quelques informations clés:

Chaque artiste aura à sa disposition un espace d'environ 7m linéaires (système de grilles couvertes de tissus noirs pour un espace visuellement homogène).



Les œuvres s'accrochent idéalement avec des chaînes ou des fils/fils nylon solides (plus crochets en S), merci de penser à les apporter.

Des chaînes peuvent faire l'objet d'une location auprès de l'association (chèque de caution de 100 euros à remettre à l'association le jour de l'installation, merci d'indiquer de combien de chaînes vous souhaitez disposés au moins 10 jours avant la manifestation).

Les frais d'inscription s'élèvent à 70 euros.

Pour encourager la création artistique, un prix de peinture et un prix de sculpture seront décernés (500 euros).

Un catalogue de qualité sera édité (2 exemplaires gratuits par exposant sont compris dans les frais de participation).

Le salon est réservé aux artistes en règle avec les organismes sociaux et fiscaux (numéro SIRET et/ou de la maison des artistes).

Les galeries d'art, les groupements associatifs, les représentants d'artiste...ne sont généralement pas admis (néanmoins si vous avez un projet innovant merci de nous en faire part).

La sélection se fera sur l'adéquation aux critères évoqués ci-dessus et selon la quantité des propositions reçues afin de ne pas saturer l'espace et proposer un ensemble souhaité à la fois cohérent et varié.

### Date à retenir :

Renvoi des documents au plus tard le 5 octobre 2018

Annonce des artistes sélectionnés à partir du 10 octobre 2018

L'accrochage des œuvres se fera <u>le vendredi 2 novembre</u> Le vernissage de la manifestation aura lieu le samedi 3 novembre à 18h La remise de prix le dimanche 4 novembre à 18h30 terminera la manifestation

Merci de nous renvoyer dès maintenant et au plus tard le 5 octobre votre candidature comprenant le <u>bulletin ci-après accompagné des documents demandés (chèque, enveloppe...) par voie postale et les images de vos œuvres par mail</u>:

Eléments à envoyer :

## 1) Par voie postale à l'adresse suivante :

Mme Weising, 101 avenue du Pic St Loup, 34980 St-Gély-du-Fesc

- Le chèque de participation de 70 euros à l'ordre de l'AAM (Association artistique Monet). Le chèque est obligatoirement à joindre au dossier, mais ne sera encaissé qu'en cas de sélection (merci de joindre une enveloppe timbrée (tarif en vigueur) libellée à votre adresse si vous souhaitez que l'on vous renvoie le chèque en cas de non-sélection)
- · Le bulletin ci-après dûment rempli et signé
  - 2) Par mail: forumdesarts34@gmail.com
- photos des 3 œuvres figurant dans l'exposition : qualité de 300dpi et intitulée de la sorte : Nom\_Prénom\_Titre de l'oeuvre\_date de création.jpg (l'une de ces 3 oeuvres figurera dans le catalogue)

Toute l'équipe de l'AAM mettra en œuvre ses compétences pour que cette manifestation se déroule pour le mieux dans les meilleures conditions et reflète une belle image de la création artistique d'aujourd'hui.

On attend avec impatience vos candidatures;-)

# Artistiquement votre

Le salon fête cette année son dixième anniversaire et sera pas seulement une belle opportunité pour les artistes de montrer leurs œuvres, mais aussi l'occasion de participer au projet « land art » organisé lors de cette manifestation (si vous êtes également intéressés de créer avec nous des œuvres dans ce contexte, merci de le préciser dans votre mail/candidature. Une réunion d'information sera organisée mi-septembre pour vous expliquer le projet).

Retrouvez quelques articles sur les éditions précédentes :

https://www.midilibre.fr/2017/11/30/saint-gely-du-fesc-un-forum-des-arts-monumental,1596348.php https://www.midilibre.fr/2015/11/05/saint-gely-du-fesc-le-forum-des-arts-est-charlie,1237192.php https://www.midilibre.fr/2016/11/03/saint-gely-du-fesc-se-met-a-l-heure-du-street-art,1418939.php https://www.midilibre.fr/2014/11/06/saint-gely-du-fesc-le-forum-des-arts-s-ouvre-a-l-international,1077286.php

# **Bulletin de participation**

Nom:	
Prénom : Pseudo : Votre pseudo rempla Adresse :	cera votre nom : OUI / NON
Courriel : Site Internet :	
Ville de domiciliat	ion (de l'atelier ou personnelle) :
Description brève	de la démarche artistique (à joindre sur une feuille à part):
Expositions en 20	14-2018 (ou antérieur) :
Merci de répondre Qu'est ce que l'ar	e à la question suivante : t pour vous ?
Titres, techniques envoyer par e-ma	s et dimensions des 3 œuvres sélectionnées pour le jury (images à il !):
1)	
2)	
3)	
Merci d'indiquer a	ussi le prix des œuvres.
et de respecter l	em'engage, en cas de sélection, à participer au Forum des Arts 2018 e règlement établi par l'AAM (Signature : précédée de la mention c approuvé le règlement du salon » ) :
Date	Signature

#### **CONDITIONS GENERALES:**

Types d'œuvres acceptées :Toutes oeuvres réalisées à l'huile, acrylique, pastel, dessin, aquarelle, gouache, gravure, photos, technique mixte, sculptures, œuvres numériques, plasticiens d'arts, de toutes expressions artistiques...

#### NOMBRES D'ŒUVRES POUVANT ETRE EXPOSEES PHYSIQUEMENT :

Les tableaux présentés doivent s'insérer dans une largeur linéaire de'environ 7 m (2x3,5m) et 2 m de hauteur.

OEUVRES - Installation, Identification et présentation

Inscrire le nom, prénom, adresse, téléphone de l'artiste et nom de l'oeuvre soit sur une étiquette, soit au dos de l'oeuvre, à l'encre indélébile.

Toute œuvre doit être munie d'un système d'accrochage approprié et solide.

L'installation se fera le vendredi 2 novembre 2018 à partir de 10h à l'Espace Georges Brassens, 34980 St-Gély-du-Fesc

L'AAM équipera les stands de tissus noirs (en cas de endommagement de ces tissus par votre installation, l'association demandera un dédommagement en fonction de la dégradation constatée). L(artiste peut éventuellement installer par ces tissu noirs de pans de tissu blanc.

L'artiste apportera ces propres systèmes d'accrochage (chaîne, crochets, fils...) en quantité suffisante pour accrocher ses œuvres sur les grilles.

Les sculpteurs apportent leurs socles solides et stables.

Les artistes peuvent apporter des objets pour embellir leurs stands (chevalets, malles...).

L'AAM se réserve le droit de conseiller l'artiste pour améliorer la présentation de son stand si l'installation ne semble pas convenir visuellement à l'ensemble du salon.

L'AAM tente d'améliorer la lumière dans la salle polyvalente par un système de spot pour éclairer vos œuvres. Mais l'AAM ne peut faire de miracle, cependant nous avons constaté que les visiteurs ne prêtent pas trop attention à ce détail. Merci d'apporter des spots esthétiques supplémentaires si vous le souhaitez.

#### A.3 SELECTION DES OEUVRES

Envoyer le formulaire d'inscription et le chèque par voie postale.

Envoyer une bonne photo des œuvres présentées à l'exposition accompagnée du formulaire d'inscription par mail.

Le dossier d'inscription doit être complété par le PARTICIPANT et envoyé par courrier (Mme Weising, 101 av du Pic St-Loup, 34980 ST-Gély-du-Fesc) et les photos par mail avec les pièces jointes demandées, à l'adresse forumdesarts34@gmail.com au plus tard jusqu'au 4 octobre 2018.

En cas de non-sélection, le chèque est non encaissé et déchiré (envoi d'une photo de preuve). Si l'artiste est sélectionné et renonce à sa participation, le chèque ne pourra pas être remboursé.

Le jury sélectionnera les œuvres en fonction de leur qualité artistique. Pourront être refusées, toutes les œuvres montrant :

Des représentations morbides ou obscènes, à connotation religieuse ou politique, les copies « exactes » d'œuvres, les reproductions...

#### A.4 VENTES

Pour toute vente d'une œuvre, l'acheteur devra libeller le chèque à l'ordre de l'artiste et le confiera aux organisateurs, un emballage est à prévoir en cas de vente. Pour toute vente l'artiste fera un don de 10% de bienfaisance à notre organisation.

#### A.5 LES PRIX POUVANT ÊTRE DECERNES

#### PRIX

L'artiste primé recevra un chèque d'encouragement à la création de 500 euros Les prix seront remis le dimanche soir avant la clôture du salon, aucune œuvre ne pourra être décrochée avant cet événement. Un jury composé de professionnels de l'Art, décernera les récompenses. La décision du jury sera sans appel et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

#### A.6 ASSURANCES

Il est demandé aux exposants d'assurer eux-mêmes leurs œuvres,L'AAM ne pouvant en aucun cas être tenus pour responsable de détériorations, vols ou accidents divers des œuvres exposées.

#### A.7 EN CAS DE FORCE MAJEURE

L'association se réserve le droit de modifier le contenu et les heures du programme ou tout autre aspect lié à cet événement. Dans l'éventualité d'une annulation de l'événement, la responsabilité de l'association se limite au remboursement des frais de participation versés par les demandeurs à l'association.

A.8 AAM se réservent le droit de prendre et éditer à leur convenance, dans le but de faire apprécier le salon et l'Art sur leur site, dans les publicités autour du salon les photos des œuvres présentées, sans que le créateur ne puisse demander quelque forme de droits que ce soit.